



Abus des societe de recouvrement

Par **chantaloupe**, le **23/02/2015 à 14:08**

BONJOUR marque de **politesse** une societe de recouvrement me reclame par courrier simple une somme dont je serais redevable .N ayant jamais ete convoquer au tribunal n ayant souscrit aucune dette je me demande quelle attitude dois je tenir vis avis de ctte societe qui nous menace d huissier .par avance merci

Par **aguesseau**, le **23/02/2015 à 14:11**

Bjrnvous ne répondez pas, vous ne reconnaissez rien, vous n'écrivez rien.rnles sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir coercitif.rnle seul pouvoir c'est de faire peur mais c'est du bluff.rncdt

Par **rafale01**, le **24/02/2015 à 15:05**

apres avoir pris comme internet la ste free apres d enorme problemes de ligne tel j ai annuler pour cause de nonrnobligation de resultatrnm menace d huissier menace de mise en recouvrementrnj ai ecris a cette ste qu au prochain courrierrnje porter plainte pour abus de recouvrement et tentativernd extorsion de fond :rnj en ai jamais plus entendu parler

Par **moisse**, le **25/02/2015 à 11:32**

Bonjour,
Je ne partage pas les avis exprimés au cours de cette discussion.
[citation]N ayant jamais été convoqué au tribunal n ayant souscrit aucune dette [/citation]
Je tenterai d'en savoir un peu plus, cela pourrait bien être révélateur d'une usurpation d'identité.
Ou d'un trou de mémoire:-)